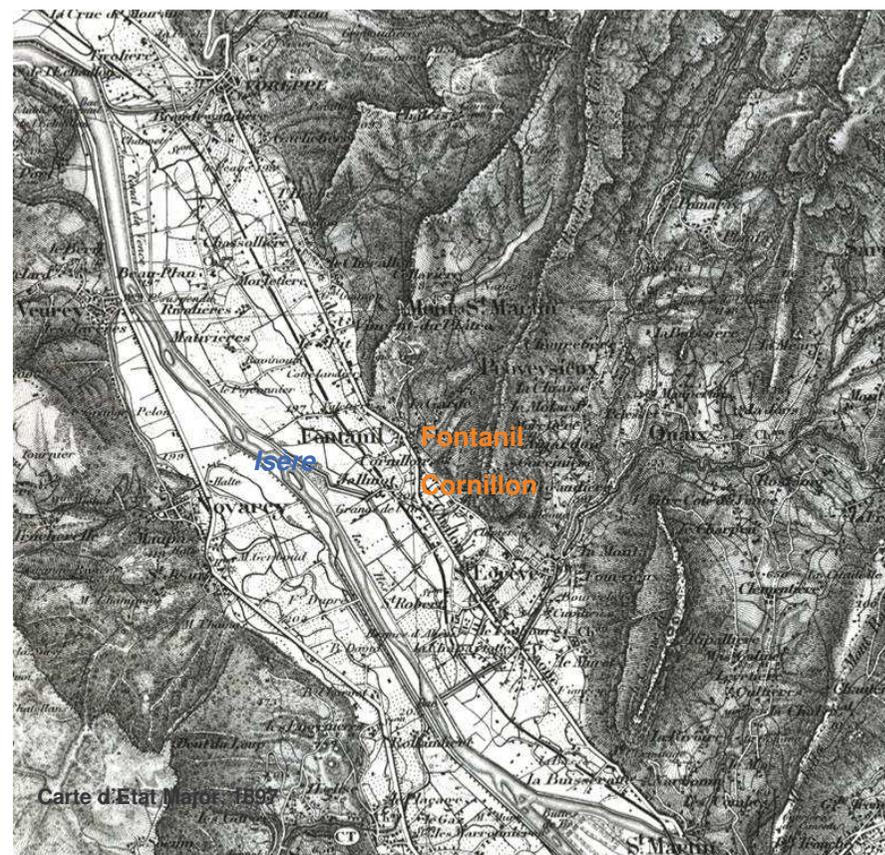
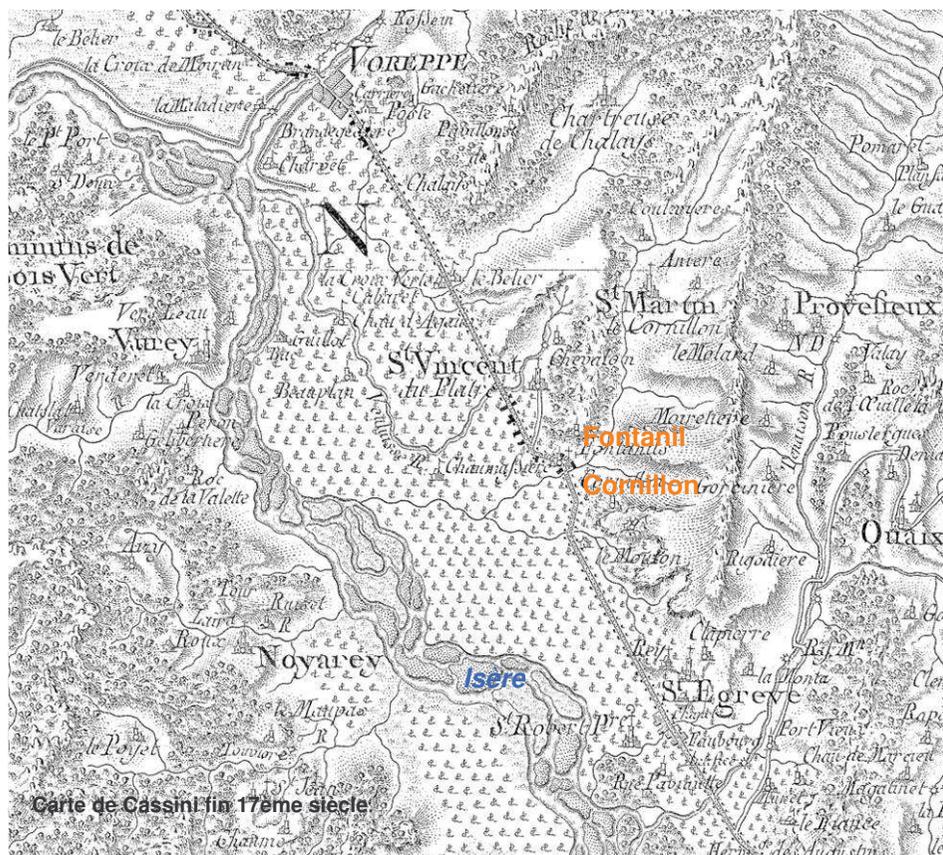




2.3. Le diagnostic des paysages

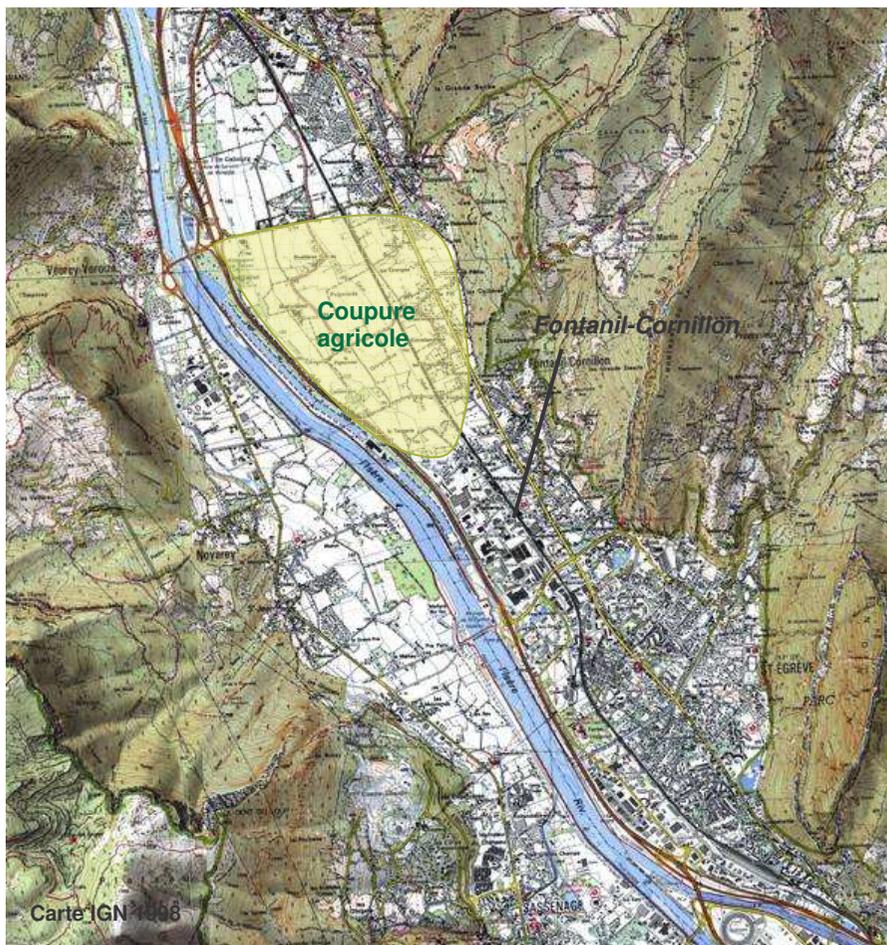
2.3.1. UN TERRITOIRE DE L'EAU, MAITRISEE AU FIL DU TEMPS



Située dans la vallée de l'Isère, au pied de la Chartreuse, la commune du Fontanil-Cornillon est un territoire qui s'est construit avec un élément toujours présent : l'eau. Cette dernière a façonné la large plaine de l'Isère et entaillé la roche de la Chartreuse, créant ainsi des vallées presque perpendiculaires à la vallée de l'Isère, et qui offrent aujourd'hui une succession de portes majestueuses vers Grenoble.

Le village de Fontanil s'est installé sur le piémont, sur le cône de déjection du ruisseau de Lanfrey, se protégeant ainsi des divagations et crues de l'Isère, par son implantation légèrement en hauteur, tout en profitant du ruisseau proche.

La carte de Cassini montre l'Isère qui divague dans la plaine, et ses îles qui l'accompagnent. La future route nationale 75 est présente, elle assure le lien entre Grenoble et le nord du territoire. Elle dessine un crochet par le village de Fontanil. La plaine est cultivée et le relief boisé. Il n'existe alors pas de pont vers la rive gauche, qui apparaît sur la carte d'Etat Major, au niveau de Veurey. L'Isère est endiguée, de nombreux canaux sont créés, l'urbanisation et les infrastructures peuvent se développer. La voie ferrée apparaît ainsi que de nombreuses routes et chemins. L'agriculture peut également se développer et se diversifier, profitant des alluvions fertiles. Quelques hameaux et fermes isolées investissent la plaine. L'eau est toujours très présente dans le territoire.



La commune étant située dans la porte d'entrée de l'agglomération, elle subit une forte pression foncière. L'urbanisation se développe le long de la RN 75, et forme une continuité entre Grenoble et Fontanil-Cornillon. L'agriculture offre cependant une coupure plus ou moins franche entre Fontanil-Cornillon et Voreppe, permettant ainsi de différencier les communes et d'offrir une respiration et une mise en valeur des massifs du Vercors et de la Chartreuse. La route nationale 75 est quant à elle déviée des bourgs, du fait des nuisances qu'elle apporte et de son rôle de transit. La forêt alluviale est fragmentée, et l'Isère moins visible dans le territoire. L'A48 est une coupure forte et sépare la ville de sa rivière. L'urbanisation investit les premiers coteaux bien ensoleillés, et parfois donne une impression localisée de mitage.



Plusieurs entités très lisibles : la partie urbanisée au premier plan, la plaine ensuite qui met en valeur le Vercors par son dégageant



Le Lanfrey, aménagé dans le secteur urbanisé



L'Isère, monumentale dans son cadre montagneux, est invisible depuis le territoire communal

2.3.2. PERCEPTION GENERALE

Un site géographique exceptionnel



Deux grands rochers calcaires encadrent la commune (à droite, le Rocher Traversier). Photo extraite du site internet de la commune.

Le relief :

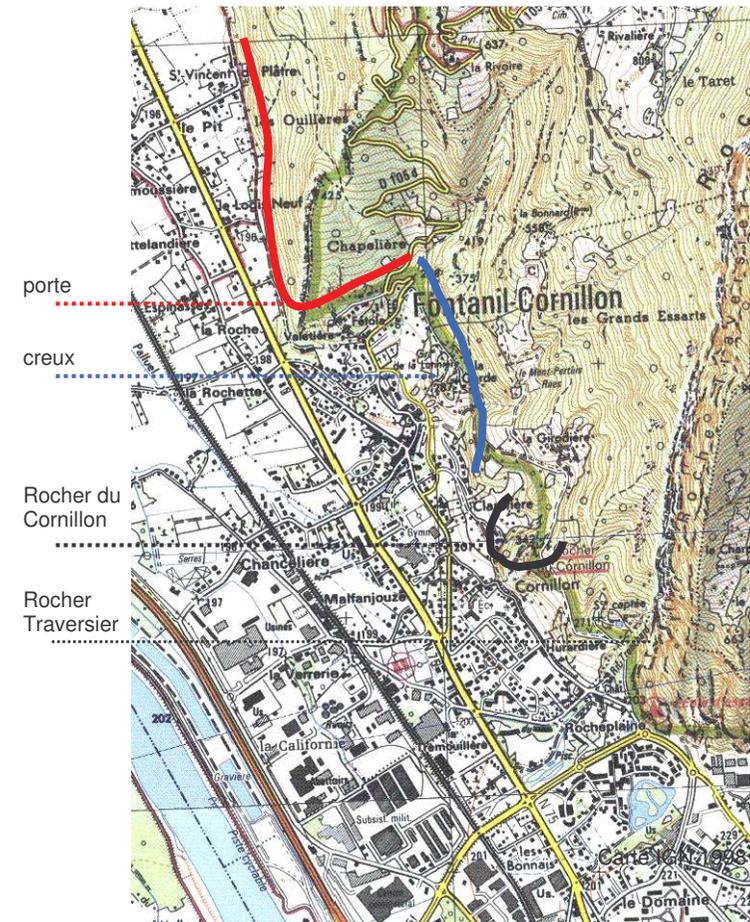
Le contraste entre la plaine et les reliefs abrupts et mouvementés de la Chartreuse font du site du Fontanil-Cornillon un site exceptionnel. Ce relief a conditionné l'installation de l'urbanisation, au même titre que l'eau et a permis aux villages de s'étendre dans la plaine, délaissant les montagnes peu accessibles. Le relief est non seulement un cadre majestueux, mais il joue de plus un rôle subtil au niveau du territoire de la commune. La partie composée du bourg du Fontanil-Cornillon se love au pied de la montagne, dans un creux. L'avancée vers la route nationale 75 que dessine la montagne au nord joue le rôle de porte, le bourg se « cachant » derrière. Le rocher Traversier clos le territoire communal à l'ouest. Le rocher du Cornillon joue quant à lui un rôle d'élément repère, depuis les alentours.

Dans la commune les micro-reliefs du sol ont un impact sur la perception. Notamment au niveau des voiries qui apportent des sensations totalement différentes lorsqu'elles sont surélevées (effet de balcon) ou en contrebas (effet d'encaissement).

Les vues remarquables :

- les points hauts : les montagnes sont peu accessibles en voiture, mais dégagent parfois de beaux points de vue sur la vallée et sur le Vercors. La vue la plus complète sur le Fontanil se présente depuis le Vercors.

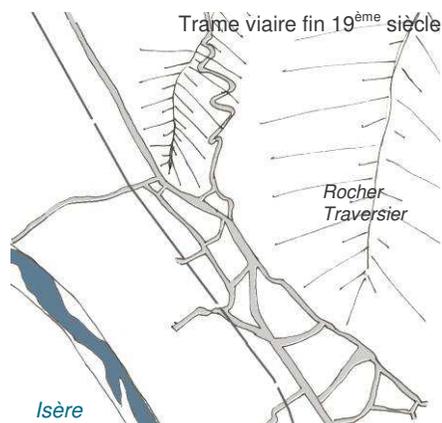
- depuis la vallée : la plaine agricole offre un peu de recul et permet de percevoir le massif de la Chartreuse, ainsi qu'un premier plan urbanisé. Le cœur de la commune est invisible.



Le territoire communal se lit depuis les infrastructures, ce qui nuit à la perception de la structure historique

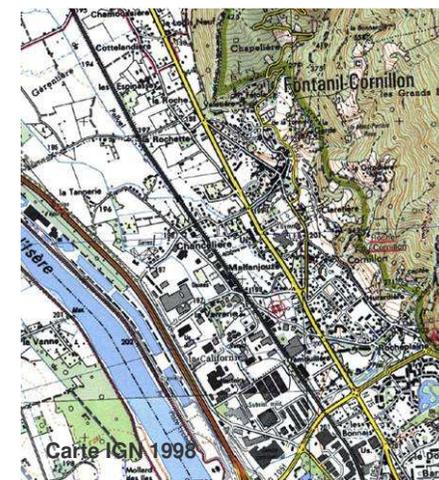
Le territoire est fragmenté par les infrastructures qui le divisent en zones clairement identifiables, mais qui rendent parfois les liens entre elles difficiles. Les infrastructures permettent de desservir les différents secteurs.

La commune possède une trame viaire historique dont les perpendiculaires à la vallée, qui mènent à la plaine et à l'Isère, étaient très marquées, et qui se sont estompées avec l'ampleur qu'ont pris les infrastructures de transit parallèles à la plaine. La trame historique comporte de nombreuses voies transversales. Aujourd'hui, c'est essentiellement depuis les grands axes que l'on perçoit le territoire communal et sa structure transversale apparaît peu lorsqu'on le traverse. Cependant, dans le bourg, de nombreuses transversales piétonnes permettent des accès est-ouest.



Le Lanfrey et sa végétation marquent le paysage depuis la RN 75

Les vues sur la commune sont essentiellement offertes depuis ses voies de communication (routes et voie ferrée). Les principaux axes étant la route nationale 75 qui permet le mieux de découvrir la commune, l'autoroute offrant une vision rapide, confondant visuellement le Fontanil avec Saint Egrève, et donnant à voir la zone économique pour l'essentiel, ainsi qu'un peu de plaine agricole.

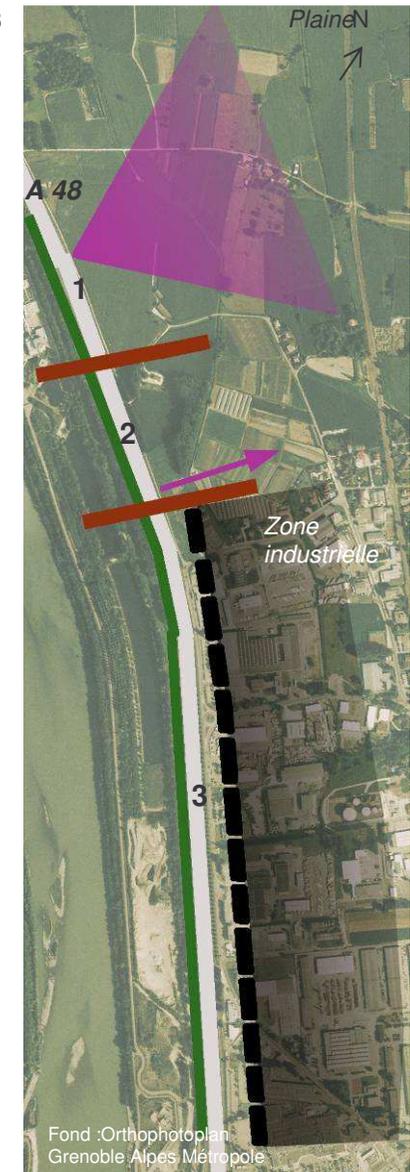


Depuis l'A48 : La vision sur le territoire communal depuis l'A48 n'est pas vraiment mise en scène, notamment au niveau de la zone industrielle. Cette zone se situe en fait au premier depuis l'autoroute, mais ne montre pas l'identité du Fontanil. En arrière plan, toujours la Chartreuse, garante d'un cadre exceptionnel, qui contraste fortement avec le premier plan fermé et peu valorisant. Le Rocher du Cornillon est un point de repère signalant la commune.

Les séquences :

- 1- La première séquence est constituée de la plaine, très ouverte, qui offre à voir les pans montagneux qui s'inclinent. Entre plaine et montagnes, quelques maisons apparaissent, anecdotiques, mais qui signifient la présence d'une urbanisation au pied de la Chartreuse.
- 2- La deuxième séquence donne à voir des boisements peu denses qui entourent une maison à l'architecture singulière. Elle est très visible depuis l'autoroute et sa situation (proximité de l'A 48) ainsi que sa façade tournée vers l'infrastructure sont étonnantes.
- 3- La troisième séquence est une très longue façade de zone industrielle continue qui s'étire le long de l'autoroute. Les entreprises utilisent l'autoroute comme vitrine de leur enseigne, par la publicité. Cependant elles n'utilisent pas cette vitrine pour leur image, à travers une architecture et une cohérence d'ensemble. Cette vision entame l'image de la commune, bien que cette dernière soit plus liée au village de pied de coteau. Depuis l'autoroute la zone industrielle de Fontanil et celle de Saint Egrève se confondent visuellement, la limite de commune n'étant pas marquée.

Les séquences le long de l'A 48



L'horizontalité de la plaine ouvre des perspectives et met en scène les pans calcaires inclinés de la Chartreuse



Une maison insolite



La zone industrielle occupe le premier plan et donne une image peu valorisée



Depuis la RN 75 : la nationale constitue l'axe structurant de la commune, autour duquel l'urbanisation s'est constituée et se développe. A la fois voie de desserte et de transit, elle permet de découvrir la commune, mais engendre également des nuisances et des coupures au sein des quartiers.

L'aménagement central composé de pavés rouge-brique et de cyprès crée une unité et une identité, on reconnaît cet aménagement et on l'associe à la commune. Cependant, l'identité du territoire traversé n'est pas utilisée dans cet aménagement typé « sud ».

Le bâti qui encadre la route nationale est relativement bas ce qui permet de voir en second plan les montagnes. Il est également peu structurant pour la route nationale.

La publicité est trop présente et ne trouve pas sa place sur un axe qui traverse des quartiers d'habitat, car elle renforce son aspect lié au transit et ne met pas en valeur sa proximité de desserte locale.

Les déplacements piétons et cycles sont aisés.

Les entrées dans la commune :

L'entrée nord dans la commune est bien marquée géographiquement, par le pan calcaire qui s'incline contre la route nationale 75, marquant un resserrement. De plus, la route est légèrement surélevée à cet endroit. Le relief est de plus souligné par un boisement typique de la Chartreuse.

L'entrée sud est beaucoup moins marquée, et c'est plutôt une succession d'éléments végétaux hauts qui font la transition visuelle avec Saint Egrève.

La continuité urbaine rend peu lisible la différence entre les deux communes. La commune du Fontanil se situe entre deux entités que sont l'agglomération grenobloise et le Voironnais. Sa partie sud est liée à l'agglomération et dans sa continuité, sa partie nord est séparée de Voreppe par la plaine.



Les séquences le long de la RN 75

1- à l'est le paysage est fermé (au premier plan) par une haie opaque et des pavillons. A l'ouest, la vue s'ouvre sur la plaine et le Vercors

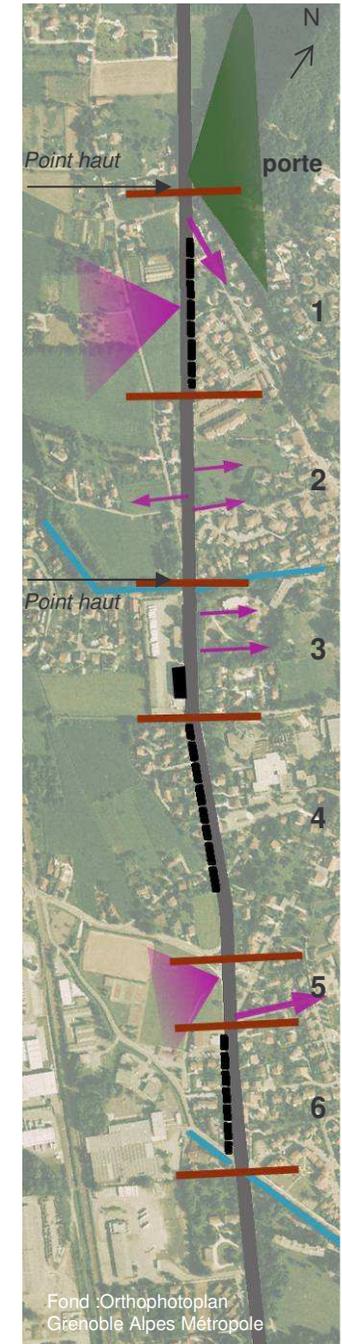
2- à l'est l'espace devient plus flou et moins structuré, quelques transparences visuelles. A l'ouest, le tissu est lâche, des transparences visuelles.

3- à l'ouest le site dit des cars Eyraud marque la voie par son bâtiment aligné. A l'est, des transparences vers le parc central. Avec la mutation du site de cars, une construction alignée sur la voie mettrait en valeur le parc et l'accès au centre, alors qu'une construction en retrait créerait un aniel visuel.

4- à l'est, le LEP marque cette séquence, entourée de pavillons et de haies protégeant les habitations.

5- à l'est, une perspective vers le rocher du Cornillon entre des maisons. A l'ouest, un grand dégagement visuel est dû au complexe sportif.

6- à l'est une longue haie souligne l'effet couloir de la voie. A l'ouest, du bâti au mur ancien et aligné sur la voie parle du passé de la commune.



Des entités lisibles, délimitées par les infrastructures

La plaine : une entité géographique composée de 3 entités paysagères :

- la plaine agricole
- la zone industrielle
- entre la voie ferrée et la RN 75

La plaine agricole :

- une plaine ouverte qui permet de lire le paysage et d'identifier la commune. Elle tend à être « grignotée ». La limite de l'urbanisation est gérée par la limite stratégique.

- enjeu majeur : le maintien de l'ouverture et de sa superficie.

La zone industrielle :

- une zone très compacte, bien séparée de la vie de la commune. Cependant de qualité moyenne et qui est l'image de la commune depuis l'autoroute. Une continuité avec Saint Egrève qui trouble la compréhension du territoire.

- enjeu majeur : une image à valoriser depuis les infrastructures.

Entre la voie ferrée et la RN 75 :

- des quartiers en construction ou à créer qui vont modifier la structure de la commune. Une forte présence de l'eau.

- enjeu majeur : l'intégration des nouveaux quartiers au fonctionnement communal, les accès vers les quartiers est et la plaine, la valorisation des vues et de l'eau, soigner la perception depuis la RN et l'entrée de ville.

Au pied de la Chartreuse (jusqu'à la RN) :

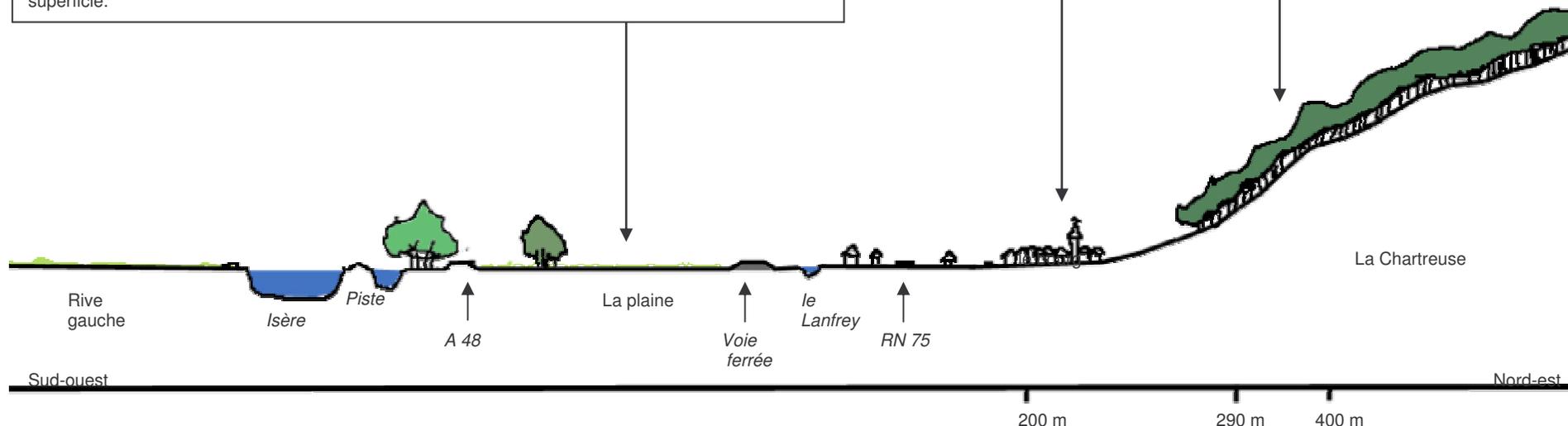
- un secteur d'habitat comportant le « cœur » de la commune, des quartiers agréables à vivre, protégés des infrastructures, où les modes doux sont valorisés ainsi que les rivières.

- enjeu majeur : préserver cette « douceur de vivre », ainsi que les multiples accès piétons et cycles, voire les renforcer.

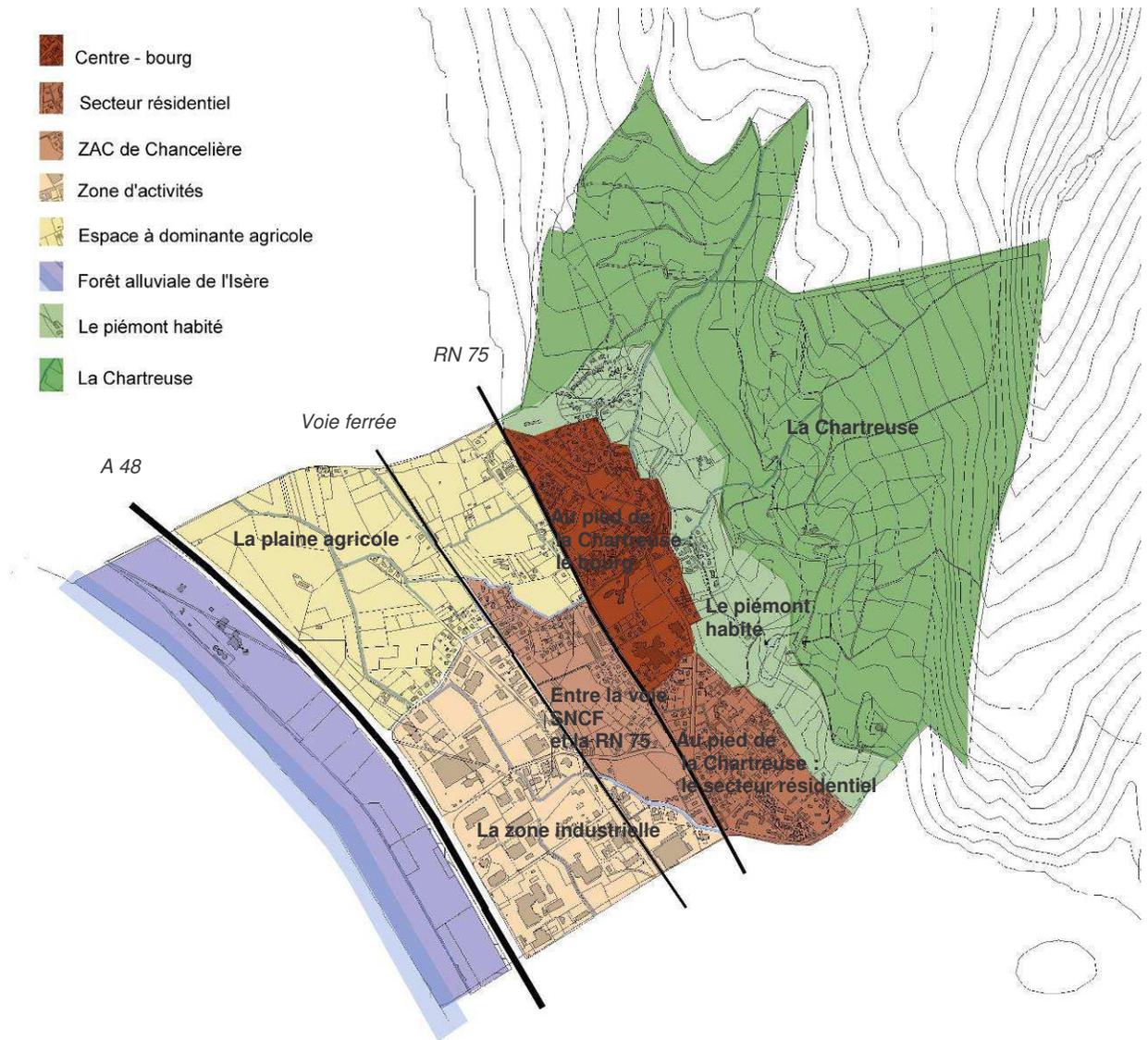
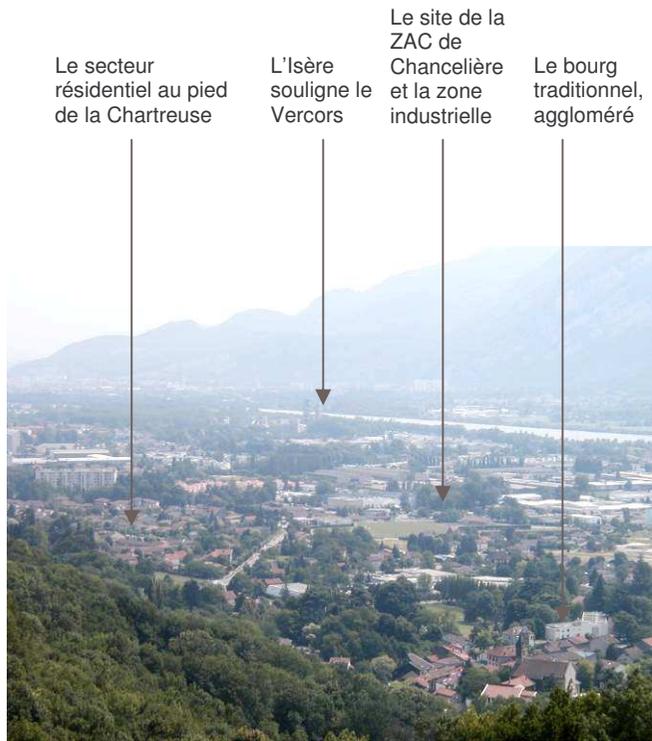
La Chartreuse et son piémont :

- une urbanisation en général bien intégrée au relief, un potentiel de promenades et de sites à valoriser.

- enjeu majeur : une urbanisation future qui doit se fondre dans le paysage, des sites à valoriser fortement (De Roquefeuil notamment).



Carte des entités paysagères



2.3.3. UNE COMMUNE CONTRASTÉE, AUX ATOUTS PRESERVÉS

Ambiance des entités et des quartiers

La plaine agricole

La plaine agricole tend à se réduire par les projets d'aménagements successifs, ainsi que par l'extension de la zone industrielle. La plaine est un élément qui resitue la commune dans son grand paysage, par les vues qu'elle offre ainsi que par sa superficie, élément essentiel pour qu'elle ait du sens.

Quelques habitations ou groupes d'habitations y sont dispersés. Les canaux et fossés sont nombreux et organisent le parcellaire. Les boisements sont rares, seule la forêt alluviale crée un cordon le long de l'Isère, qui dissimule également la station d'épuration Aquapôle.

L'autoroute limite la plaine à l'ouest. A l'est, une transition entre la partie urbanisée et la plaine se fait par le secteur du Grand Clody et de la Rochette, qui sont déjà plus urbanisés, bien qu'à forte dominante agricole.

De nombreuses serres ainsi que du maraîchage forment une partie de l'agriculture. Le maïs est fortement cultivé et offre des paysages variés selon les saisons, de part ses différentes hauteurs. Le maraîchage est composé de parcelles plus colorées et découpées, contrairement aux grandes parcelles de maïs.

Les canaux sont très présents et structurent la plaine, quelques ripisylves de ruisseaux sont mises en valeur par la platitude. La végétation arborée est d'une manière générale peu structurante et peu présente, si ce n'est aux abords des maisons.

Quant à l'Isère, elle est invisible si ce n'est par sa forêt alluviale et est exclue du territoire communal par l'autoroute.



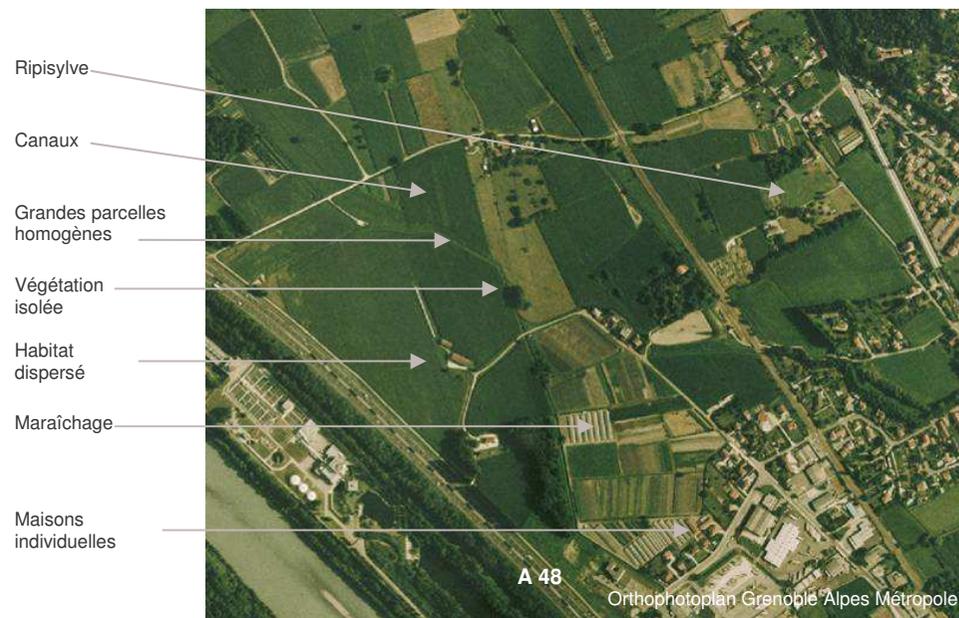
La plaine maraîchère, les serres, Traversier et le Néron



Aux abords de l'Isère



La plaine et son vocabulaire : quelques arbres isolés, des vues lointaines, peu de boisements, des routes étroites



La zone industrielle

La zone industrielle est peu visible depuis la route nationale 75 car elle se trouve en arrière. Elle est par contre très présente depuis l'autoroute et la voie ferrée. Sa linéarité et sa longueur (elle est poursuivie par celle de Saint Egrève), soulignée par des bâtiments de médiocre qualité, offrent un paysage peu valorisant.

Les bâtiments sont très hétérogènes dans leur taille et leur qualité. Ils donnent l'impression d'avoir été disposés au hasard et ne structurent pas la zone. L'intérieur de la zone est relativement bien structuré par des axes hiérarchisés et lisibles. Cependant, les voiries sont très larges, cet état étant renforcé par les parkings privés qui sont la plupart du temps de part et d'autres de la route. Les voies sont peu aménagées et donnent l'impression d'être des « tuyaux » à voitures et camions (très nombreux) plutôt que des éléments centraux et structurants desservant et mettant en valeur les différentes entreprises. Le ruisseau pourrait servir d'accompagnement à un cheminement reliant la zone à l'extérieur et desservant l'intérieur du secteur. Les clôtures sont pour la plupart transparentes et assez hétérogènes : clôtures en grillage, végétales ou pas de clôtures. Seule la rue de l'industrie n'offre aucune vision de part et d'autre et semble être un long couloir monotone.

La végétation est bien représentée, mais disparate et peu structurante. Hétérogène, elle ne souligne pas les voiries, ou ne met pas en scène le bâti. Elle agrémente cependant la zone. Une bande végétale continue le long de l'autoroute pourrait servir à homogénéiser la perception depuis l'autoroute.

Une action peut être menée sur les espaces publics, sur les transversales comme les ruisseaux, qui peuvent représenter une alternative piétonne et de qualité pour relier la route nationale aux entreprises. Une réflexion de requalification sur l'ensemble des zones (Saint Egrève et Fontanil) pourrait être mise en œuvre.



Le long de l'autoroute, l'avenue de la Louisiane est très passante.



Des déplacements routiers très nettement favorisés. Ici (rue de la Verrerie) une vue sur le Rocher à valoriser par une mise en perspective.

Merlin Gerin : un bâtiment en recul et aligné le long de la voie, un parking où la végétation joue un rôle qualitatif.



Un bâtiment à l'architecture de qualité, mais isolé, et dont les abords ne sont pas valorisés.



Entre la voie ferrée et la RN 75

Le secteur nord du Grand Clody et de la Rochette assure aujourd'hui une transition entre la partie urbanisée à l'est (bourg) et la plaine agricole. Ce secteur offre des vues remarquables sur le lointain. Son aspect rural est encore présent dans les fossés, la végétation et l'architecture, bien que des maisons récentes soient également implantées.

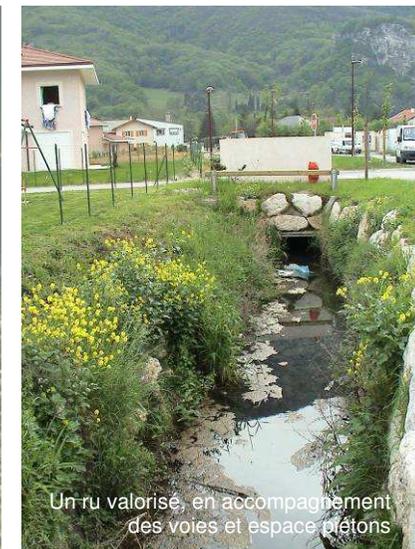
Plus bas, un récent quartier d'habitation, la ZAC de Chancelière, est enserré entre la voie ferrée et la RN 75 qui se rapprochent l'une de l'autre. Un lotissement préexistant au nord et un lotissement le long de la RN 75 l'isole un peu de son contexte.

La Chancelière est par contre très visible depuis la voie ferrée et donne une image plus contemporaine à la commune et différente de celle offerte le long de la RN (résidentielle) et de celle du bourg (très soignée et de petite échelle). Les petits immeubles viennent parfois souligner les voies et les perspectives et structurent les voies. Les secteurs des maisons individuelles n'offrent pas une vision d'ensemble très cohérente. Ce type d'aménagement entraîne également une réduction de l'espace d'intimité des habitants et des jardins exposés à tous les regards. Ce qui engendre des haies de thuyas sur chaque parcelle. Les voies sont raccordées aux différents réseaux et les déplacements doux valorisés. Le ruisseau est mis en valeur par un aménagement et le bassin de rétention est de grande qualité visuelle. Un espace aussi intéressant pourrait être le support d'un espace public, au moins en partie, lieu de rencontre des habitants de ce nouveau quartier.

Le site des cars Eyraud occupe une place stratégique en terme d'image pour la commune, car non seulement il est situé le long de la RN mais il occupe un linéaire important. Le bâtiment « ERB dépôt » est un élément repère qui participe à la voirie du fait de son alignement, malgré son architecture pauvre. Une réflexion concernant la transformation du site des cars Eyraud est en cours, ce site est classé "périmètre d'attente d'un projet d'aménagement".



ZAC de la Chancelière



Un ru valorisé, en accompagnement des voies et espace piétons



De petits immeubles qui structurent les voies, mieux que l'habitat pavillonnaire



Un bassin de rétention de qualité qui ouvre de belles perspectives visuelles. Il aurait pu jouer le rôle d'espace public de quartier.

Au pied de la Chartreuse

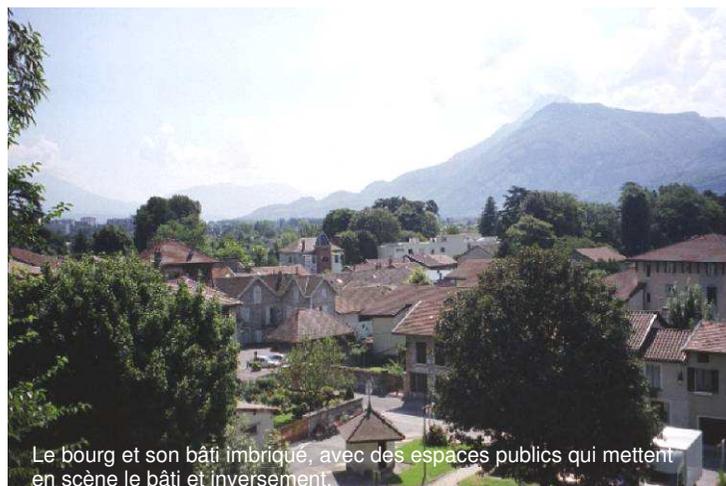
Très légèrement surélevée par rapport à la plaine, cette partie se décompose en deux quartiers majeurs : la partie située autour du bourg ancien et la partie située au sud, près de Saint Egrève.

- le bourg :

Le centre est composé d'un habitat traditionnel dense, en pierre de pays et aligné le long des rues étroites. La Grande Rue est l'artère principale, le lieu de vie qui dessert les commerces et équipements communaux. Suivie de la rue du Rafour, elle dessert la partie « cachée » de Fontanil, protégée de la RN 75. Les éléments tels que l'eau, la montagne, la végétation sont très présents. Les ruisseaux sont mis en valeur, la végétation soignée, et la Chartreuse est omniprésente. Les déplacements piétons sont rendus aisés par une voirie adaptée et de nombreux cheminements. Les espaces publics, parcs et jardins sont nombreux.

Les espaces publics sont de grande qualité, du fait notamment qu'ils assurent parfaitement les liens entre les quartiers et entre les équipements. Les espaces publics et privés s'imbriquent, cette impression étant donnée par une forte présence du végétal qui lie visuellement les espaces. La végétation est importante et les haies de persistants, plutôt anecdotiques, donnent une structure pendant l'hiver, les feuillus offrant une variété de couleurs et d'états tout au long des saisons.

L'église sur son promontoire est un point de repère. Durant la nuit elle est particulièrement mise en valeur par un éclairage.



Le bourg et son bâti imbriqué, avec des espaces publics qui mettent en scène le bâti et inversement.



La rue centrale, animée, à proximité de la RN.



Des espaces publics de qualité qui mettent en valeur des œuvres d'art en lien avec les quartiers.

- au sud du bourg :

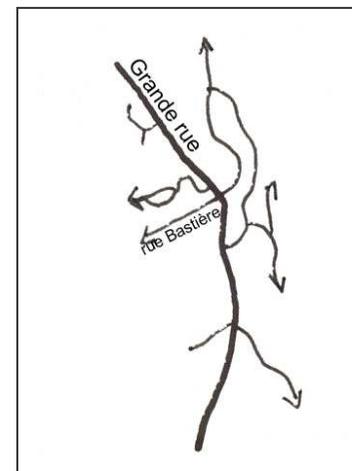
L'habitat individuel récent est dominant et caractérisé par de nombreuses voies en impasses, souvent reliées par des cheminements piétons, facilitant les déplacements doux et les accès aux écoles. Cet ensemble est desservi par deux voies qui le contournent, contrairement au bourg, où la voie de desserte est centrale. Les transitions entre l'habitat et l'espace public sont ici essentiellement composées des jardins et haies des maisons. Le secteur est résidentiel. Dans cet espace de maisons individuelles, les barres de la Grange de l'or sont assez inattendues, mais s'intègrent notamment de par leur densité végétale. La proximité de la Chartreuse est très sensible.



De nombreuses haies de caduques tendent à fermer et à homogénéiser le paysage.

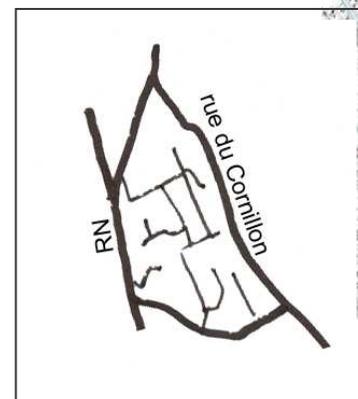


Au pied du coteau, des barres.



Une structure très lisible au nord, dans le bourg, où la Grande rue assure le rôle de colonne vertébrale (cf. ci-dessus).

La structure viarie est constituée de nombreuses impasses formant un maillage peu dense dans le secteur résidentiel (cf. ci-dessous).



Le piémont habité

Les coteaux sont très prisés de par leur ensoleillement et leurs vues privilégiés, ils sont également très visibles de par leur topographie orientée vers la plaine.

L'urbanisation s'est notamment installée en masse dans la partie exposée plein sud, près de la route qui mène à Mont Saint Martin. Cette urbanisation s'est réalisée en harmonie avec le site, sauf exceptions, laissant des vues et s'adaptant au relief, tout en gardant des volumes modestes. C'est pourquoi une urbanisation adaptée au site est nécessaire, afin de ne pas perturber la lecture de la commune.

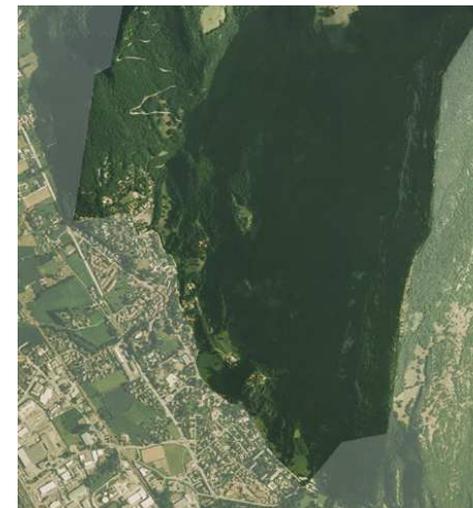
La rue du Cornillon et la rue du Rafour (en pied de coteau) jouent parfaitement le rôle de transition entre la partie basse et haute de la commune, en suivant une courbe de niveau. Parfois légèrement surélevée, en situation de balcon, cette voie offre des vues sur le Vercors. Sa petite largeur participe à son charme.

La Chartreuse

La Chartreuse est très présente visuellement et physiquement, notamment dans la partie urbanisée à son pied. Très boisée et humide, non urbanisée, elle contraste fortement avec le piémont et la plaine, plus ouverts et domestiqués. Ce contraste est tout à fait intéressant. C'est la zone entre ces deux entités qui permet de valoriser le plus la Chartreuse, par sa mise en valeur depuis le bourg et par les accès possibles (chemins de randonnées).

L'accès aux montagnes se fait rapidement en voiture, du fait d'une forte pente. Des vues rares et plus nombreuses en hiver offrent de beaux panoramas sur la plaine.

Les parcelles agricoles sont aujourd'hui très rares et tendent à s'enfricher, notamment sur les piémonts. L'ouverture des paysages est un enjeu majeur, car elle offre des dégagements visuels et évite les sensations de repli et d'oppression et donne à voir une certaine maîtrise du territoire.



Habitat peu visible,
intégré



Un habitat qui s'intègre à la pente et met en perspective le coteau



Des coteaux qui s'enfrichent

Les éléments naturels

Les espaces naturels doivent être mis en valeur pour que les habitants de la commune puissent facilement s'y rendre, quels qu'ils soient (parc, plaine, montagnes, etc.). Les continuités naturelles du Fontanil-Cornillon jouent bien ce rôle, notamment les ruisseaux et leur ripisylve (végétation de berge), qui traversent les entités et quartiers du territoire.

Les corridors écologiques :

Les ruisseaux ont un aspect torrentiel, par la profondeur de leur lit et les pierres transportées. Les ruisseaux sont aménagés et mis en valeur en certains endroits dans la partie urbanisée, laissés en l'état naturel dans la plaine et sur les coteaux et peu valorisés dans la zone industrielle, où le Rif Tronchard devient un fossé.

Le Lanfrey :

Ce ruisseau est la colonne vertébrale du bourg, le lien entre plaine, quartiers et montagne. Il est bien valorisé dans le centre, par des aménagements qui le mettent en valeur et le donnent à voir. Il est presque toujours accompagné de sa végétation et serpente au travers de la partie dense du centre. Sa traversée de la RN est relativement visible de par sa ripisylve. Entre la nationale et la voie ferrée, il est toujours structurant par sa végétation qui le souligne et le signale de très loin. Cependant ses abords sont peu entretenus. Il représente un fort potentiel structurant pour des cheminements. Dans la plaine agricole, sa végétation disparaît, le rendant peu lisible.

Le Rif Tronchard :

Au niveau du moulin des acacias, le ruisseau se perd dans la colline, son lit ainsi que ses abords sont peu entretenus et peu accessibles. Plus bas, le Rif Tronchard souligne la rue qui porte son nom et qui délimite Fontanil-Cornillon de Saint Egrève. Une fois la route nationale traversée, sa ripisylve qui le signalait de loin disparaît et il est encaissé entre deux talus, perdant ses qualités. Traversant les espaces privés de la zone industrielle, il est peu mis en valeur voire busé, sa trace est difficile à lire et il perd de son sens. Il pourrait être plus structurant, plus aménagé, car aujourd'hui il ne sert pas de support de déplacement.

Le Lanfrey et sa traversée du bourg (1).
En bas (2), sa végétation qui le souligne dans le paysage.



Le Rif Tronchard peu entretenu dans les coteaux (3), est valorisé dans sa traversée urbaine (4), où il accompagne la rue. Dans la zone industrielle (5) il est souvent ignoré bien que présent.



La plaine agricole au nord : réelle coupure de l'urbanisation entre les communes de Voreppe et de Fontanil-Cornillon, elle s'avère essentielle en terme de lisibilité du paysage (grandes ouvertures visuelles, distinction nette des différentes communes) et offre une respiration dans un territoire très urbanisé aux alentours. Des difficultés d'accessibilités vers les berges de l'Isère se posent.

La végétation est très présente sur la commune et adopte différentes typologies :

- les coteaux boisés et parfois ouverts (pieds de coteaux)
- les parcs et espaces publics, qui comportent de très beaux arbres à préserver (cèdres, marronniers)
- les ripisylves des ruisseaux, bien présentes en parties urbanisées
- quelques arbres isolés, dans la plaine ou la ville
- la végétation privée liée à l'habitat, composée de nombreuses haies de persistants, d'arbustes caduques et d'arbres qui donnent une unité en se mélangeant visuellement avec les autres types de végétation.

Des prescriptions en terme de végétation peuvent être données pour les futurs sites d'urbanisation, quelle que soit leur surface, notamment en terme de haie, où les arbustes locaux et caduques (qui perdent leurs feuilles) seront privilégiés. Sans recommandation, la végétation privée peut devenir uniforme, offrant à terme un paysage très monotone.

Le rocher du Cornillon

C'est un élément repère majeur de la commune depuis la plaine et les infrastructures. Le rocher du Cornillon marque le paysage de la cluse par sa forme et sa couleur calcaire blanc-gris.

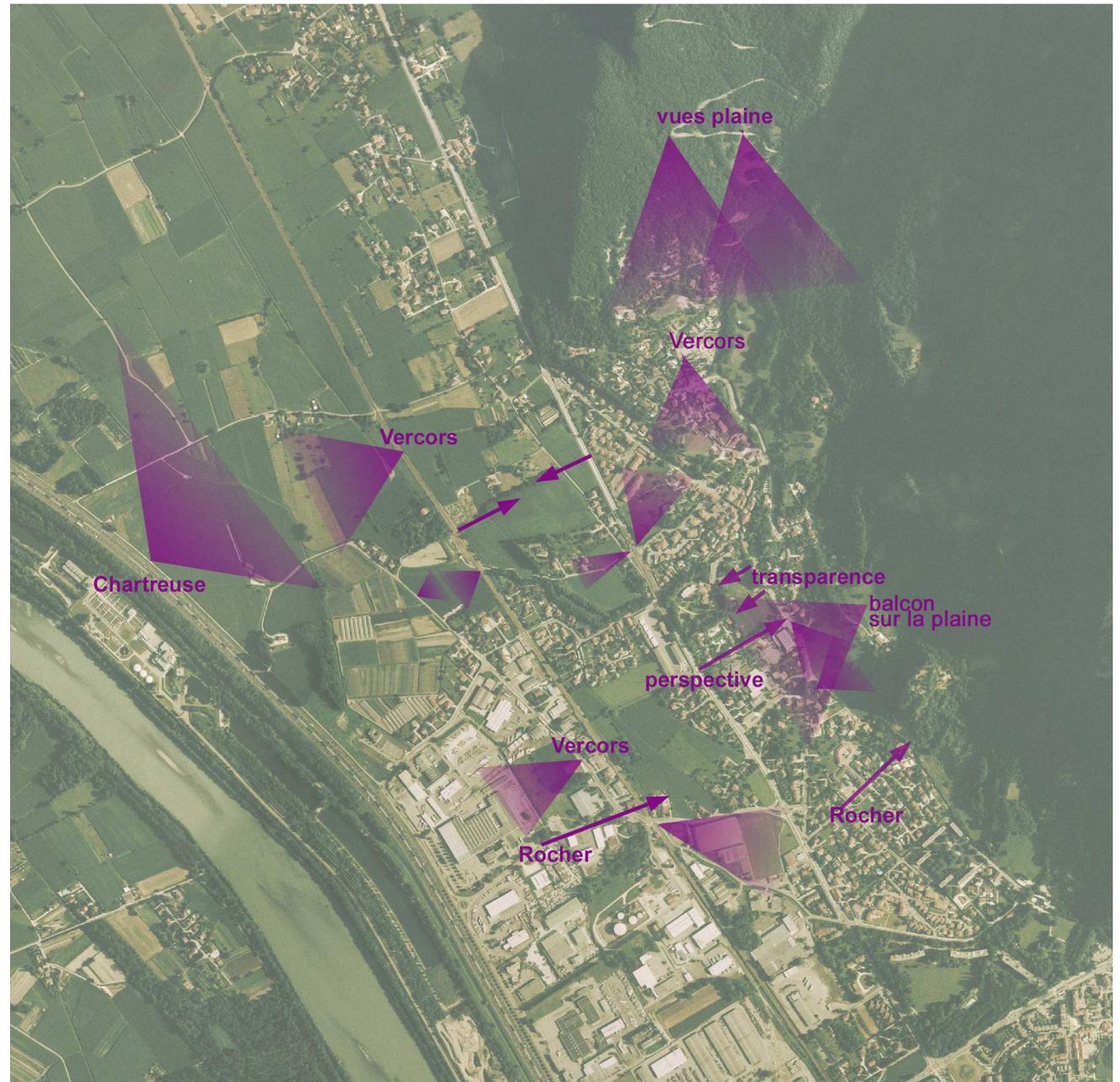
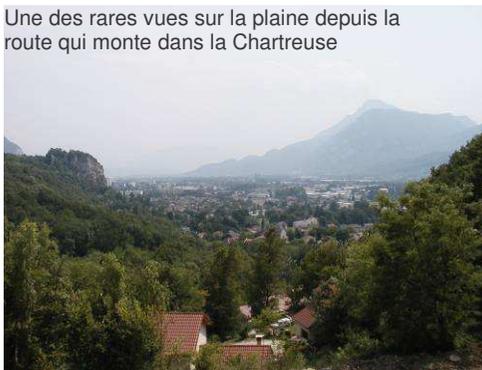
Le Rocher du Cornillon, un élément repère dans la ville.



Carte de synthèse des vues à préserver

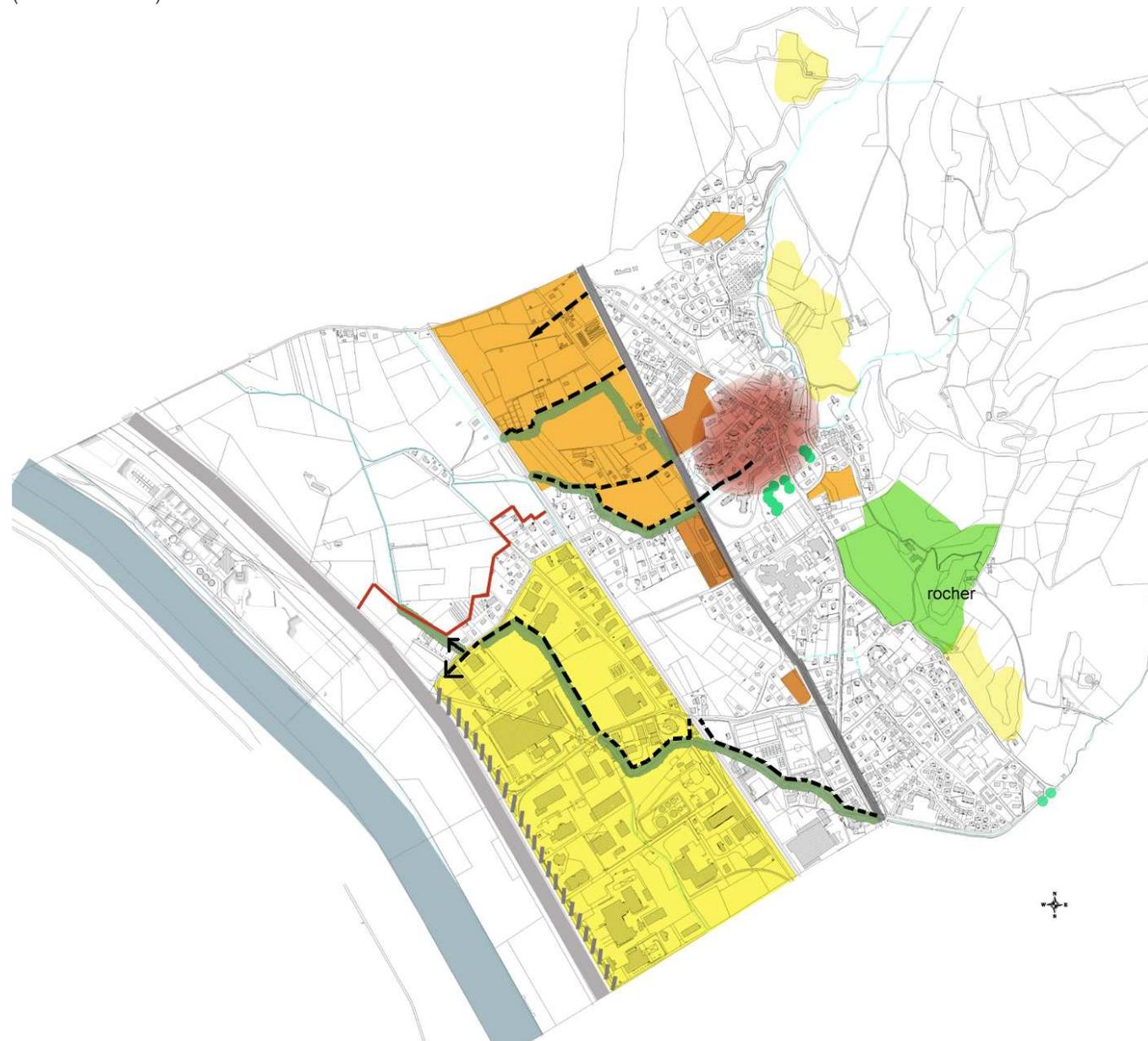


Une des rares vues sur la plaine depuis la route qui monte dans la Chartreuse



Carte de synthèse des enjeux paysagers (sans les vues)

-  Préserver et développer les qualités du centre bourg
-  Des secteurs futurs d'urbanisation sensibles. Des projets à adapter aux sites
-  Sites à enjeux le long de la RN
-  Une zone industrielle à restructurer et une façade sur l'autoroute à travailler
-  Des cheminements à créer ou valoriser comme espaces piétons
-  Un site majeur à valoriser et préserver
-  Des ripisylves à recréer ou valoriser
-  Préserver l'ouverture des coteaux
-  Des arbres remarquables à protéger
-  Des limites stratégiques pour préserver la plaine



2.3.4. ENJEU : REVELER LE TERRITOIRE

Le paysage et ses éléments (montagne, relief, eau, végétations diverses) sont d'une manière générale bien mis en scène et valorisés sur la commune, excepté dans la zone industrielle. Le long de la RN leur mise en valeur est hétérogène.

Les transversales

Il est important de préserver et de mettre en valeur les transversales, ou continuités paysagères, qui seules permettent de relier les quartiers et les différentes entités du paysage. Elles peuvent être visuelles (vues, ripisylves) ou physiques (routes, chemins). Ces transversales peuvent aussi permettre de relier les espaces naturels, les commerces, et équipements publics. Les transversales sont bien présentes entre les secteurs d'habitat et vers les coteaux, elles sont peu présentes vers la plaine et l'Isère.

Les ruisseaux :

Ils peuvent devenir les supports de déplacements piétons, dans la zone industrielle pour le Rif Tronchard, dans la plaine pour Le Lanfrey. Leurs ripisylves entretenues signaleraient plus clairement la présence de ces transversales dans le paysage. Parfois inexistantes, elles sont à créer, notamment en ce qui concerne le Rif Tronchard dans la zone industrielle.

Le Lanfrey accompagné d'un chemin agréablement surélevé, mais peu entretenu



Une largeur et des abords qui offrent le potentiel d'une ripisylve et/ou d'un cheminement proposant une alternative à la voiture



Des chemins piétons de qualité, à préserver et à développer



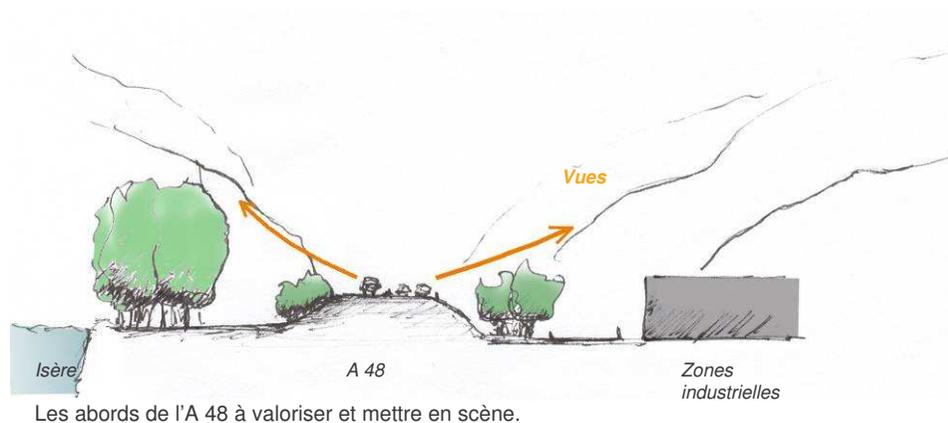
Mettre en scène la perception de la commune depuis ses axes

Requalifier la route nationale en une voie urbaine et confortable pour les habitants

La route nationale 75 représente un enjeu majeur pour la commune, puisqu'elle est aujourd'hui sa colonne vertébrale nord-sud. La voie elle-même mérite des améliorations, cependant le traitement de ses abords joue également un rôle important. Les transversales (ruisseaux, vues, routes, chemins piétonniers, etc.) peuvent être mieux marquées, les sites particuliers valorisés (parcs, équipements publics, site du futur tramway). La publicité n'a pas sa place sur cet axe urbain.

Valoriser la zone industrielle depuis l'autoroute

La zone industrielle donne à la commune une image à valoriser. La bande continue le long de l'A 48 peut servir à unifier l'image de la zone depuis l'autoroute. En effet, une végétation dense et entretenue, dont la hauteur serait propice à porter le regard de l'automobiliste au-delà de la zone (cf. croquis ci-contre), vers les montagnes. De plus cette végétation dense mais peu épaisse (bande peu large) laisserait transparaître les entreprises. Des feuillus, adaptés au vocabulaire de plaine, seraient bienvenus. Ensuite, un travail plus poussé sur les façades, notamment lors des changements d'entreprise ou lors de réaménagements ou d'extension devrait faire l'objet d'un suivi et d'un projet d'ensemble cohérent à long terme. Ainsi, les espaces à proximité de l'autoroute sont à valoriser par le cadrage des vues, la taille, la hauteur et l'orientation des bâtiments, par l'aménagement des abords.



Les abords de l'A 48 à valoriser et mettre en scène.

Des sites à enjeux

Le Grand Clody

Ce secteur est composite, car il comporte du bâti de plusieurs époques, éparpillé ou parfois regroupé. La plaine sert de liant visuel entre les éléments du site. Elle dégage également des vues remarquables sur le Vercors et la Chartreuse. La présence de l'eau est perceptible par les nombreux fossés qui donnent une structure au paysage et rappellent son passé rural.

La ripisylve marque une perpendiculaire à la RN très visible depuis celle-ci. Par ailleurs, cette ripisylve est relativement centrale dans la zone et peut devenir le support d'un espace public central et d'une desserte piétonne. Elle assure un lien est-ouest non négligeable et joue le rôle de point de repère. Les transversales est-ouest sont à privilégier, les façades sur les axes à soigner.

Sur ce secteur, considérant l'impact visuel d'un aménagement futur depuis la route nationale 75 et depuis la voie ferrée, ainsi que les vues sur le Vercors et la Chartreuse à préserver et à mettre en scène, un plan d'aménagement valorisant les éléments existants (voies, végétation remarquable) est à mettre en œuvre. Une réflexion particulière est à mener sur les vides et les pleins, afin de créer des ouvertures, alignements, perspectives. Une charte paysagère et architecturale permettrait d'obtenir une cohérence de l'ensemble et une cohérence avec son environnement.

Des « bassins de rétention » ou plutôt des espaces publics de grande qualité qui servent de bassins de rétention, à Bois Guillaume (photo CAUE 68).



Des routes étroites, aux aménagements simples et des fossés qui marquent le territoire. Des vues lointaines. A gauche, le début d'une ripisylve.



Face à la plaine, une zone pavillonnaire fermée et horizontale, avec le Rocher Traversier en arrière plan.



Claretière (ancienne propriété De Roquefeuil)

Ce site majeur de la commune, tant par son emplacement que par ses caractéristiques, est un lieu privilégié pour un aménagement de loisirs s'intégrant au grand paysage.

Le relief en pallier offre un premier plan à voir depuis le bas, puis les coteaux boisés de la Chartreuse, ne laissant que très peu percevoir le plateau intermédiaire. Pourtant les cyprès élancés annoncent un événement ponctuel. Par ailleurs, le plateau est un lieu privilégié de par sa situation et sa vue sur la vallée. Ce site est un site ouvert (pâturages), qui offre une vue dégagée et rompt avec les coteaux boisés qui l'encadrent et le mettent en valeur.

La végétation remarquable est composée de cèdres et cyprès qui font appel à un imaginaire lié aux parcs des maisons bourgeoises et des châteaux. Les vergers rappellent le passé rural du site et peuvent devenir un élément de projet. Cet imaginaire (vision depuis le bas du coteau) peut être cultivé par des aménagements suggérant plutôt que montrant. Les aménagements liés au développement du site devront préserver également les vues et les bâtiments devront se fondre dans le paysage ou le mettre en valeur, mais ne pas devenir des points focaux.

Un site privilégié de balcon sur la vallée. Des cyprès visibles du bas, et un verger témoin du passé rural.



Le Rocher du Cornillon se dresse au pied de la Chartreuse, mis en valeur par le dégagement du pâturage au premier plan. Les cyprès sont des éléments intrigants depuis la route du Cornillon.



Emplacement de la limite stratégique

Les limites stratégiques

Deux limites stratégiques sont indiquées au Schéma Directeur.
Celle située à l'ouest est composée de la rue du Cornillon, qui joue le rôle de limite entre le secteur habité et le coteau.

La limite stratégique agricole est quant à elle plus complexe. Elle suit le parcellaire, qui est soit urbanisé en pavillons, soit lié à l'agriculture (maraîchage et bâtiment d'exploitation), soit composé d'activités économiques (hôtel existant et activités futures).

Des haies forment déjà une limite continue et uniforme sur une grande partie de la limite stratégique, malgré une végétation qui n'est pas remarquable (thuyas). Elles sont à compléter ponctuellement. Des haies sont par contre à créer sous forme de haie arborée, ou de haies composées d'essences arbustives caduques, le long des activités (futures et existantes). Par ailleurs, un chemin d'exploitation agricole longe une grande partie de la limite. Ainsi, ces éléments peuvent composer la limite, sans être pour autant rendus accessibles au public ou valorisés comme tels. La rue de la Tannerie joue également le rôle de limite.

Au niveau de l'exploitation agricole, la limite est plus épaisse, composée de l'exploitation elle-même (serres). Elle offre une transition douce entre les champs agricoles et l'urbanisation. La limite est un trait sur le document graphique du PLU mais sa matérialisation s'adapte au territoire et devient plus épaisse.



La matérialisation de la limite stratégique



-  Haie à créer
-  Chemin agricole à préserver (en noir), haie existante à préserver (vert foncé)
-  Chemin agricole + canal à préserver
-  Boisement à créer (arbres feuillus)
-  Serres assurant une transition visuelle douce entre bâti et plaine

L'inscription dans le PLU des éléments matérialisant la limite stratégique



-  Boisement à créer : « EBC à créer »
-  Boisement existant : EBC
-  Éléments à préserver (classement en zone Nco, Naturel protection corridors écologiques)